



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2025-05

**"Aménagement d'un étang et construction d'une fumière et fosse à purin sur
l'estivage de la Posogne »**

Pour la séance du Conseil communal du 19 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La Commune de Vaulion possède un patrimoine alpestre important. Neuf trains d'alpages sont actuellement loués aux éleveurs de notre commune. Ce patrimoine mérite d'être maintenu et un entretien régulier des chalets et des autres infrastructures existantes est nécessaire.

La Municipalité consacre annuellement un certain montant, alloué par le Conseil Communal, pour l'entretien courant des infrastructures existantes et, de leur côté, certains amodiataires ont investi des sommes non négligeables pour améliorer leur outil de travail.

Les derniers gros investissements engagés par la Commune pour la partie agricole des estivages remontent à 2018-2019 pour des réfections importantes sur le chalet de la Busine.

Le chalet de La Posogne, ainsi que différentes installations sur cet estivage méritent une réfection lourde afin d'entretenir, voire améliorer ce bien communal.

Les différentes commissions de gestion, qui ont œuvré ces dernières années, ont pu se rendre compte des besoins à engager.

Ces investissements lourds vont s'échelonner sur plusieurs années, par étape. La plupart des dépenses pourront être subventionnées par les améliorations foncières (AF).

La priorité pour ces travaux a été prévue sur la mise en conformité de la partie agricole et sur l'aménagement en eau.

II. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser le projet d'aménagement d'un étang et les constructions d'une fumière et d'une fosse à purin et d'en obtenir le financement (emprunts).

III. Objectif

Cette étape de réfections et d'aménagements de l'estivage de la Posogne devrait se dérouler entre 2025-2026. Elle porte sur les éléments suivants (plus ou moins dans l'ordre temporel) :

- Aménagement d'un étang + étude CHF 173'000.00

Une partie des travaux ci-dessus peut bénéficier d'une contribution AF à fond perdu dont le montant peut être évalué aux environs de 75%, soit CHF 129'000.00.

- Fumière et fosse à purin + étude CHF 64'000.00

Une partie des travaux ci-dessus peut bénéficier d'une contribution AF à fond perdu dont le montant peut être évalué aux environs de 35%, soit CHF 22'000.00.

IV. Financement

La somme investie sera financée par :

- Contributions AF pour un montant d'environ CHF 151'000.00
- Emprunt auprès d'un établissement bancaire et/ou au crédit agricole

L'amortissement est prévu sur une durée de 40 ans.

V. Commentaires

La Municipalité estime qu'il est nécessaire d'entretenir notre patrimoine communal en procédant par étapes à des réfections et améliorations importantes sur l'estivage communal de la Posogne.

VI. Conclusions

Au vu de ce qui précède et s'agissant des aménagements et mise en conformité sur l'alpage de la Posogne, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2025-05 relatif à l'aménagement d'un étang et construction d'une fumière et fosse à purin sur l'estivage de la Posogne
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser ces projets d'aménagements et constructions sur l'alpage de la Posogne.

-

- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de **CHF 240'000.00** dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 1. Subvention du service des Améliorations Foncières pour un montant approximatif de CHF 151'000.00
 2. Emprunt auprès du crédit agricole et/ou d'un établissement bancaire de la place.
- **de porter** cet investissement au bilan "Patrimoine administratif" - compte 9141.16"
- **de relever** la Commission de son mandat.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

C. Languetin



La Secrétaire

V. Meyer